

**2010/2086 - Approbation d'une charte d'adhésion à la « Banque de données Fleuve Patrimoine » signée entre la Ville de Lyon - musées Gadagne, Archives municipales, Bibliothèque municipale et la Maison du fleuve Rhône** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 04/01/2010, p. 0026)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Un premier dossier, Monsieur le Maire, concernant l'approbation d'une charte d'adhésion à une banque de données aux côtés de la Région et de la DRAC, et pour soutenir la constitution d'un regroupement de données concernant le fleuve Rhône.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, permettez-moi avant l'introduction de répondre à vos propos de tout à l'heure, puisque vous n'avez pas jugé utile de me redonner la parole...

M. LE MAIRE : Vous l'avez maintenant, donc cela peut aller.

M. GEOURJON Christophe : ... puisqu'il semble que vous connaissez mal votre Conseil municipal quand je prends la parole ou quand mes Collègues du Groupe Lyon Démocrate-MoDem prennent la parole, nous parlons tout simplement en tant qu'élus municipaux. A titre personnel, je ne cumule pas les mandats, donc je n'ai pas d'ambiguïté pour savoir à quel titre je prends la parole, je la prends en tant qu' élu municipal qui s'intéresse aux questions et aux dossiers des Lyonnais, tout simplement, et cela me paraît déjà bien important et bien suffisant pour occuper quelqu'un.

Ceci étant, je vais revenir au rapport en question, tout au moins très brièvement puisque cette délibération relative à la mise en place d'une banque de données sur le fleuve Rhône en lien avec la Bibliothèque municipale, nous amène à aborder une question d'actualité, la numérisation du fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon par Google.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que mardi dernier a été rendu le rapport de la Commission présidée par Marc Teissier sur la numérisation du patrimoine écrit. Nous saluons ce rapport et notons avec regret que certaines critiques correspondent à celles que nous avons formulées ici même, lors du débat préalable à la signature du marché il y a un an et demi. A l'époque, vous n'aviez pas jugé utile d'en tenir compte et vous m'aviez même répondu que le Conseil municipal de Lyon n'était pas un lieu de débat, et il me semble que sur le dernier rapport on n'en était pas très loin non plus.

Ce rapport, s'il préconise notamment le recours à des partenariats public-privé pour la mise en œuvre de cette numérisation, pose aussi quelques limites, comme le fait de ne pas imposer de clause de confidentialité, ni d'exclusivité excessive. Limites que vous avez allègrement franchies lors de la signature de cet accord il y a dix-huit mois.

Le projet national de création d'un site Internet pour l'ensemble des œuvres francophones bénéficiera, comme l'a annoncé le Ministre de la Culture, d'une enveloppe de 750 millions d'euros provenant du Grand Emprunt. En l'état actuel, le contrat signé nous empêche d'exploiter les ouvrages numérisés à Lyon. Nous souhaitons donc savoir, Monsieur le Maire, si vous allez renégocier les clauses d'exclusivité contenues dans le contrat avec Google afin de nous permettre de rentrer sur ce site Internet francophone et de pouvoir alimenter Gallica et Européana.

Par ailleurs, la numérisation du fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon opérée par Google a, certes, fait faire des économies à la Ville de Lyon, on en est bien conscients, mais dans le même temps Google était dans l'impossibilité d'acquérir les 500.000 ouvrages anciens qui vont être numérisés. Il y avait, et il y a donc là, encore une fois, un réel moyen de négociation avec Google. Nous nous permettons de rappeler que vous avez confié à Google une mission de service public sans garantie de pérennité, et ceci est regrettable.

Au-delà, pour élargir mes propos, nous souhaitons également attirer l'attention du Conseil sur le fait que la CADA, Commission d'Accès aux Documents Administratifs, suite à sa saisine par le rédacteur en chef du magazine Livre Hebdo, a ordonné à la Ville de Lyon de rendre public le fameux contrat entre la Ville et Google, contrat que vous aviez classé confidentiel ou que vous aviez accepté de classer confidentiel. Nous avons condamné à l'époque ce manque de transparence.

A titre accessoire, nous demandons donc qu'à l'avenir l'ensemble des conventions, contrats et documents présentés en Conseil municipal, soient librement accessibles aux Lyonnais.

Merci, Monsieur le Maire, de nous éclairer sur les perspectives actuelles pour la mise en ligne du fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon, dans le cadre des collaborations européennes en cours de développement.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Alors maintenant au lieu d'intervenir sur le dossier fleuve Rhône, on a droit à 3 minutes sur Google parce que M. Geourjon a décidé de parler sur ce dossier. Je demanderai qu'en conférence des Présidents maintenant, on s'engage à parler des choses qui sont inscrites à l'ordre du jour, ça c'est le minimum de sérieux. Puisque vous vous intéressez beaucoup aux Lyonnais, j'imagine que les Lyonnais s'intéressent aussi à la question du fleuve Rhône, alors parlez-en.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Sécheresse. Effectivement, pour la clarté de nos débats, on nous dirait de quoi on veut parler, cela serait aussi bien pour l'efficacité des réponses ! Comme maintenant, cela peut être à 180°, c'est vrai que ce n'est pas forcément d'une précision rigoureuse. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues et cher Monsieur Geourjon, vous m'aviez presque convaincu tout à l'heure en parlant du foot, que vous aviez une capacité à analyser les dossiers et un souci de transparence et d'information. Je suis désolé de vous dire et sans esprit polémique, qu'il faut que vous lisiez plus précisément le rapport Teissier, ainsi que les conditions de notre contrat avec la société Google, et ne pas faire, par ailleurs, d'erreurs quant à la prise de position de la CADA.

Je vais commencer par la fin : la CADA ne nous a pas imposé de communiquer le contrat. La CADA, très prudemment, a dit que, sous réserve qu'il n'y ait pas de clause de confidentialité industrielle, il était souhaitable que ce rapport soit transmis.

Je tiens à vous dire au demeurant que, dès avant cette demande, nous avons échangé avec Google, pour mettre en ligne le contrat, ce qui a été fait très rapidement. Donc, nous n'avons pas obéi à un ordre de la CADA : la CADA a pris une position. Je vous demande donc, s'il vous plaît, d'essayer d'être précis.

La démarche du rapport Teissier, qui était critique sur la numérisation et notre approche Google, a évolué largement, d'ailleurs à l'écoute de Patrick Bazin et d'un certain nombre d'interventions qui ont été faites, y compris par la BNF. Je vous rappelle que ce dossier est ressorti, à l'occasion du projet de numérisation des fonds de la BNF avec Google, qui était, je vous le rappelle, cet été, à deux doigts d'être réalisée.

Pour que les choses soient claires : aujourd'hui, M. Tessier qui a eu des positions plus agressives, je dirai, vis-à-vis de Google, comme vous avez pu le constater, a nettement modéré sa réponse, en imaginant qu'il pourrait y avoir des partenariats public/privé, et qu'il serait intéressant, y compris pour la France, pour le site Gallica et le site Européana, de pouvoir profiter et de croiser les fichiers un jour prochain.

Notre démarche et notre contrat se sont inscrits dans cet esprit. Je tiens à vous rappeler que lorsque nous avons commencé à travailler sur cette question en France et à Lyon, c'était en 2006. La Bibliothèque Municipale de Lyon avait commencé en 1995 à numériser, parce que son Directeur avait une vision très prospective de cet enjeu en termes de diffusion de la bibliothèque à travers le monde. En 2006, personne ne voyait, ni Gallica, ni Européana, sortir des limbes.

La clause d'exclusivité, qui est la seule qui pose problème, n'interdit en rien l'utilisation des fichiers par la Bibliothèque municipale, qui proposera des livres sur son site, il faut bien le préciser. La BM pourra ainsi envisager son raccordement au site Gallica. L'exclusivité demande et impose, s'il vous plaît, je vous suggère de relire le contrat, simplement une clause de non-commercialisation, c'est-à-dire que la Bibliothèque de Lyon ne peut faire commerce de ses livres numérisés. Je vous rappelle que la Bibliothèque n'a pas vocation à gagner de l'argent avec la diffusion de son

patrimoine, mais plutôt de le mettre à la disposition du plus grand nombre...

Et amusez-vous, tiens ! Vous irez sur Google book –je l'ai fait l'autre jour-, vous verrez que sur la bibliothèque de Harvard, il y a un magnifique livre du XIXe siècle, sur l'histoire du théâtre à Lyon, en langue française, parce qu'un grand nombre de livres sont déjà –y compris français- dans d'autres bibliothèques.

La clause d'exclusivité concerne une utilisation commerciale de ces fichiers, ce qui n'est pas notre vocation. Donc, ne faisons pas comme si l'exclusivité interdisait à la Bibliothèque d'utiliser ce fichier. Ce fichier sera raccordé à la BM et les internautes pourront le retrouver sur le site de la BM et le moment venu, sur Gallica.

Ensuite, je finis avec le plan de relance : les 750 M€ ne seront pas donnés uniquement à la numérisation du livre, qui sera probablement à hauteur de 150, 175 M€. Et nous attendons de voir à quel rythme tout cela sera réalisé.

Toujours est-il que la numérisation des livres de la Bibliothèque a commencé et que nous sommes comme d'autres acteurs sensés et experts dans ce domaine, très heureux de pouvoir diffuser les richesses de notre Bibliothèque, puisqu'il a été bien dit que le patrimoine national avait vocation à rayonner dans le monde.

M. LE MAIRE : Merci bien. Un seul mot là-dessus. Lorsque nous avons commencé cela, c'était à une époque où l'on disait qu'on allait commencer en Europe par numériser les bibliothèques nationales. Et les bibliothèques de villes, comme Lyon, tout le monde s'en « foutait », du tiers, comme du quart ! Moi, vous savez, on peut pondre tous les rapports qu'on veut, mais il y a une chose qui m'inquiète plus, c'est de regarder lorsque l'on parle du futur : aujourd'hui on est Google contre Microsoft, contre Apple ! Où sont les sociétés françaises ? Voire même les sociétés européennes ? Je n'en vois pas ! Et bien, tant que l'on n'aura pas répondu concrètement à cela, on pourra pondre des tas de rapports, on continuera, chacun d'entre nous, à utiliser Google.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)